



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E99147

VALABLE JUSQU'AU 08/02/2024

ÉDITÉ LE 13/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/03/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 120 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 750 001 448 00067

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4035802-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5312027804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5312027804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : TOIT'ISOL ECO SARL

8 ZONE ARTISANALE LES VERNES
70270 MELISEY

Téléphone : 06 38 85 54 16

Portable : 06 38 85 54 16

Fax :

Site Internet : <http://toitsoleco.fr>

E-mail : contact@toitsoleco.fr

Responsabilité légale :

BALLET FREDERIC CO-GÉRANT / CONVERSET JACQUES GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	14/12/2021
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	14/12/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	14/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.